

Formation proposée par GEMME Suisse
en collaboration avec le CEMAJ

L'Intelligence Artificielle au service

- > de la médIAtion,
- > de la négocIAtion,
- > de la concilIAtion.



Jeudi 17 septembre 2026

Université de Neuchâtel

Affranchir
SVP

Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel



cemaj Centre de recherche
sur les modes amiables et
juridictionnels de gestion des conflits

swissuniversities



INSCRIPTION

Formation réservée aux membres de GEMME ainsi qu'aux intervenants du colloque

08 h 30 **La mise en pratique de l'intelligence artificielle par le médiateur / conciliateur**
François Staechele, magistrat honoraire, secrétaire général de GEMME-France et de THEMIS-home II

11 h 45 **Assemblée générale de GEMME Suisse**

Colloque (ouvert à toutes et tous)

13 h 30 **Accueil : présentation de GEMME et du programme du colloque**
Daniel Stoll, président de GEMME Suisse

13 h 40 **L'utilisation de l'IA dans le domaine judiciaire : normes du Conseil de l'Europe et usages du Tribunal fédéral**
Jacques Bühler, docteur en droit, conseiller stratégique du Tribunal fédéral suisse

14 h 25 **L'intelligence artificielle, un outil pour le médiateur**
François Staechele, magistrat honoraire, secrétaire général de GEMME-France et de THEMIS-home II

15 h 10 **Pause**

15 h 40 **L'intelligence artificielle dans la négociation : perspective de l'avocat ?**
Jonathan Bory, avocat, docteur en droit, médiateur FSA et chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

16 h 25 **L'intelligence artificielle dans la conciliation pénale : avantages, défis et risques**
Antoine Hamdan, juge au Tribunal pénal, Genève, docteur en médecine

17 h 10 **Conclusions et clôture du colloque**
Daniel Stoll, président de GEMME Suisse

17 h 20 **Fin du colloque**

Inscription



En ligne :
www.droitne.ch

Par email :
droit.formation@unine.ch

Par courrier :
Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Finance d'inscription

Prix colloque - membre GEMME
Prix colloque - non-membre GEMME

CHF 70.-
CHF 100.-

Délai d'inscription

7 septembre 2026. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Lieu*

Université de Neuchâtel

*Le lieu précis de l'événement sera transmis par e-mail aux participant-es dès le 17 août 2026.

Renseignements

Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Université de Neuchâtel
Tél. : 032 718 12 22
droit.formation@unine.ch

Je prendrai part à la journée de formation de GEMME Suisse du **17 septembre 2026** et m'engage à verser la finance d'inscription **au plus tard le 7 septembre 2026**, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé à mon adresse e-mail.

Je suis membre de GEMME et je participerai :

à la formation du matin à l'assemblée générale au colloque de l'après-midi

Je ne suis pas membre de GEMME mais en qualité de magistrat-e, je souhaite le devenir (cotisation annuelle CHF 120.-) et souhaite être contacté-e par GEMME Suisse pour les modalités d'adhésion. Je participerai :

à la formation du matin à l'assemblée générale au colloque de l'après-midi

Je ne suis pas membre de GEMME Suisse et je participerai :

au colloque de l'après-midi

Prénom : _____ Nom : _____

Institution : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. professionnel : _____ E-mail : _____

Date : _____ Signature : _____